



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE BONAVENTURE TENUE LE 26 NOVEMBRE 2025, À 19 H AU CENTRE BONAVENTURE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC DUBÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Sont présents(es) : M. François Bujold, Directeur général, greffier-trésorier
Mme Josiane Appleby, Mairesse de Saint-Alphonse
Mme. Rollande Beebe, Mairesse de Shigawake
M. Éric Dubé, Préfet
M. Denis Gauthier, Maire de Saint-Siméon
Mme Fortin Lynn, Responsable des finance
Mme Linda MacWhirter, Mairesse de Hopetown
Mme Ashley Milligan, Mairesse de Cascapédia-St-Jules
Mme Paquerette Poirier, Mairesse de Saint-Elzéar
M. Hazen Whittom, Maire de Hope
Mme Chouinard Sylvie, Secrétaire
M. Pierre Gagnon, Maire de Bonaventure
Mme Éliane Joseph, Agente de communication
M. Genade Grenier, Maire de St-Godefroi
M. Jérémy Laplante, Maire de Paspébiac
M. Patrice Leclerc, Maire de New Carlisle

Excusés : Mme Lise Castilloux, Mairesse de Caplan

2025-11-167 Adoption du calendrier des séances pour les séances régulières du conseil de la MRC de Bonaventure pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la planification du calendrier des séances du conseil de la MRC de Bonaventure pour l'année 2026 est nécessaire afin d'assurer la régularité et la prévisibilité des réunions du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la définition des dates des séances permettra une meilleure organisation des travaux et une participation accrue des membres du conseil ainsi que du public intéressé;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier proposé pour les séances du conseil de la MRC de Bonaventure pour l'année 2026 est le suivant :

11 février 2026

11 mars 2026

15 avril 2026

20 mai 2026

10 juin 2026

16 septembre 2026

14 octobre 2026

25 novembre 2026

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Genade Grenier et est résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC présents QUE:

1. Le conseil de la MRC de Bonaventure adopte le calendrier des séances proposé pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.
2. Le calendrier des séances du conseil sera diffusé publiquement et affiché aux endroits appropriés pour informer la population et les parties intéressées.
3. En cas de nécessité, le conseil se réserve le droit d'apporter des ajustements au calendrier des séances, en tenant compte des circonstances exceptionnelles.

ADOPTÉE

COPIE AUTHENTIQUE

(sous réserve de son approbation)

DONNÉE à New Carlisle, ce 27eme

jour de novembre deux mille vingt-cinq

A handwritten signature in cursive script, reading "François Bujold".

François Bujold, directeur général et greffier-trésorier